

**CAISSE D' ACTIONS SOCIALES
DU PERSONNEL DES INDUSTRIES ELECTRIQUE ET GAZIERE
DE SEINE ET MARNE**

**COMPTE RENDU - RELEVÉ DE DECISIONS N° 05/24
DU CONSEIL D' ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE DU MERCREDI 12 JUIN 2024**



ORDRE DU JOUR

1. Arrêté des comptes au 31/12/2023 et Compte de résultat excédentaire
2. Reliquat budgétaire
3. Fermeture du compte bancaire CMCAS77 au Crédit Mutuel
4. Questions diverses.

ÉTAIENT PRÉSENTS

CGT : Jean-Louis LEFRANÇOIS (Président), Jean-Claude FRANCOIS (1^{er} Vice-Président), Gilles RIVIERE (Vice-Président), Antoine MARINO (Trésorier Général adjoint), Céline MILLOT (Trésorière Générale), Pascal COTTIN, Romuald CHEVALLIER, Danielle CAVILLON, Paul LUCAS, William RUDEREAU.

CFDT : Valérie FOUQUET, Jean-Louis LY, Laurent BARTHEL.

EXCUSÉS

CGT : Philippe BECHU (Secrétaire Général adjoint), Laurent BOURSEAU

CFDT : Catherine LE MENN, Florian BARATTE

FO : Frédéric DORLEAC.

ABSENTS

CFE/CGC : Sophie CASTANET, Gabriel FERREIRA, David MOSIMANN

12 juin 2024

En ouverture de séance, le Président de la CMCAS présente ses excuses pour avoir organisé ce Conseil d'Administration extraordinaire aussi précipitamment. L'arrêté des comptes aurait dû être proposé lors du Conseil du 12 mars 2024, mais faute de quorum le sujet n'avait pu être évoqué. Il aurait dû être remis à l'ordre du jour lors du Conseil suivant, mais tous les éléments n'étaient pas disponibles à cette date. Ayant été relancé par la comptabilité, il est maintenant temps de procéder au vote.

1- Arrêté des comptes au 31/12/2023 et compte de résultat excédentaire

Le Président appelle aux questions éventuelles sur les documents fournis.

Valérie FOUQUET demande sur quoi portent les prêts d'honneur mentionnés sur le bilan actif. Le Président répond que ces prêts passent systématiquement par la Commission Santé Solidarité (sauf ceux qui concernent des prêts qui courent toujours depuis 2022, qui avaient été votés sans condition d'approbation de la Commission, l'année des manifestations sur l'âge des départs en retraite). Pascal COTTIN confirme que ces prêts sont bien tracés par la Commission Santé Solidarité.

Valérie FOUQUET demande aussi pour quelle raison on trouve un poste concernant des chèques non encaissés. Antoine MARINO répond que ces chèques n'étaient pas encore encaissés au moment du bilan.

Dans le compte de résultat Charges, Valérie FOUQUET demande pourquoi l'assurance « multirisques vol incendie » apparaît en 2022 et plus en 2023. Antoine MARINO répond que cette assurance concernait le matériel informatique à cette date. Ensuite, le prestataire ayant changé de banque, cette assurance est passée sur le poste « autres primes d'assurance » pour l'année 2023. Pour ce qui est de l'année 2024, il y a une assurance directement sur les locaux (assurance rattachée à celle de la banque, la BRED, lors de l'achat des locaux).

Il n'y a plus de question sur ce point, le Conseil passe au vote.

DÉLIBÉRATION N°2024 – 36-06-12

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du **12 juin 2024**, arrête définitivement les comptes au **31 décembre 2023**, et valide à l'unanimité des présents.

Le montant total du bilan s'élève à **4 408 212.92€**

Le compte de résultat dégage un résultat comptable excédentaire de **132 899.46€**.

Comme pour les années précédentes, le Président propose d'affecter le résultat de l'exercice 2023 dans les réserves.

- **POUR :** 10 CGT, 3 CFDT

2- Reliquat budgétaire

Tous les présents sont d'accord pour voter le reliquat budgétaire.

DÉLIBÉRATION N°2024 – 37-06-12

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du **12 juin 2024**, approuve à l'unanimité des présents le reliquat budgétaire de l'année **2023**, d'un montant de **1 480 318.27€**.

- **POUR :** 10 CGT, 3 CFDT

3- Fermeture du compte bancaire de la CMCAS77 au Crédit Mutuel

Tous les présents sont d'accord pour voter pour la fermeture du compte au Crédit Mutuel.

DÉLIBÉRATION N°2024 – 38-06-12

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du **12 juin 2024**, approuve à l'unanimité des présents la fermeture du compte bancaire de la CMCAS77 auprès du Crédit Mutuel.

- **POUR :** 10 CGT, 3 CFDT

4- Questions diverses

Avant toute chose, le Président informe qu'il a participé à une réunion CGT au sujet des élections SLV. Il laisse Pascal COTTIN prendre la parole à ce sujet.

Elections SLV

Pascal COTTIN commence par faire un point sur le processus des élections SLV du 21 novembre 2024. Toutes les opérations débuteront en septembre 2024. Pascal COTTIN suggère que d'ici le prochain Conseil, le 2 juillet, on puisse avoir une première vision sur les listes électorales.

Concernant les actifs, Il faudrait obtenir de la part des employeurs l'adresse des sites sur la Seine et Marne et la liste des employés qui s'y trouvent. Une demande a été faite auprès du SGE des IEG. Il faut consolider toutes ces informations afin de pouvoir fournir des éléments fiables lors du prochain Conseil.

Concernant les retraités, un découpage a été fait. Les 507 communes de Seine et Marne ont été réparties dans les 4 SLV. Pour ce qui concerne les RENARDIERES pas de modification, les retraités y sont toujours rattachés. Suite à une remarque de Laurent BARTHEL, le Président précise qu'autrefois le site des RENARDIERES n'était pas inclus dans le découpage des SLV Seine et Marne. Pareil pour la UTO, les retraités qui le souhaitent restent rattachés à leur SLV.

Laurent BARTHEL remarque qu'il serait utile en tant qu'administrateur d'avoir un accès au fichier global des actifs (OD) pour savoir avec qui communiquer. Pascal COTTIN dit que les élections vont permettre de remettre les choses à jour, notamment à travers les listes électorales (par SLV) ; il y aura des listes d'actifs, et des listes retraités. Valérie FOUQUET souhaiterait aussi avoir cet accès.

Le président signale que tout le monde ne peut avoir accès au fichier global (la RGPD met un frein). Par contre, à travers le fichier des électeurs, il y aura un accès minimum à la liste des agents actifs par SLV. De plus, Pascal COTTIN souligne qu'il y aura un affichage des listes sur chaque lieu de travail. Dès que les entreprises auront communiqué ces listes, un premier jet sera déjà présenté lors du prochain Conseil. Cette liste sera mise à jour jusqu'au début du mois de novembre.

Valérie FOUQUET demande si on a bien les adresses de toutes les entreprises. Pascal COTTIN précise que pour l'instant il attend le retour de la part du SGE des IEG qui travaille avec le logiciel SPRINT qui normalement permet d'identifier les entreprises qui se trouvent sur un territoire géographique particulier. Le premier jet qui a été reçu n'est pas complet. C'est aussi à chaque délégué syndical de compléter cette liste par l'intermédiaire de sa direction. Mais le meilleur moyen d'aboutir à un résultat sera de passer par le Bureau Electoral. Le mieux serait que lors du Conseil du 2 juillet, chaque délégué fournisse les noms de ceux qui seront membres du Bureau Electoral. Ensuite, charge à ce Bureau de gérer les différentes phases des élections. De plus les OS sont en mesure de demander l'extraction de fichier, en période électorale, dans les limites des autorisations, pour constituer un fichier le plus complet possible.

Le Président souligne que malgré les démarches effectuées auprès des directions, celles-ci n'ont pas toujours connaissance des interlocuteurs vers qui nous diriger pour obtenir ces listes. Notamment en ce qui concerne les petits sites (comme AVON par exemple). Pour répondre à Valérie FOUQUET, le Président confirme que pour UTO, MONTEVRAIN, nous avons la liste des interlocuteurs.

Pascal COTTIN doit enquêter au sujet des RTE, car tous ne sont pas des sites comportant des salariés. Certains sont des lieux d'habitation de personnel, sans être un lieu de travail. Il est plus facile de lister les retraités !

Pascal COTTIN expose le déroulement du rétro planning :

- ✓ Il partira du **21 novembre 2024**, date des élections.
- ✓ Aux alentours du **20 octobre**, on procédera à l'envoi du matériel de vote par correspondance (bulletins, enveloppes) ; les retraités, comme les actifs présents ou non, seront tous concernés par cette méthode pour être certains que tout le monde soit en capacité d'assurer son vote, physiquement le jour du vote ou par correspondance.

le matériel de vote comportera 3 enveloppes :

- . Une enveloppe générale
- . Une enveloppe pour le vote (de couleurs différentes pour distinguer les actifs et les retraités)
- . Une enveloppe T sur laquelle figurera au recto le numéro de la SLV, la mention « actif » ou « retraité », et au verso le nom, le prénom, l'adresse et la signature de l'électeur, afin que le bureau de vote puisse vérifier l'authenticité du vote et pouvoir émarger.

Pour une meilleure organisation, il serait bien qu'il n'y ait **qu'un seul bureau central de réception, de préférence à la CMCAS.**

Répartition des bureaux de vote :

- ❖ MEAUX : actifs et retraités
 - ❖ CROISSY BEAUBOURG : actifs et retraités
 - ❖ BAILLY : actifs
 - ❖ MONTEVRAIN : actifs
 - ❖ SAVIGNY : actifs et retraités
 - ❖ LIEUSAIN : actifs
 - ❖ MONTEREAU : actifs et retraités
 - ❖ RENARDIERES : actifs et retraités.
- ✓ Lors du prochain Conseil, il sera bien de **déterminer une date** d'envoi du matériel de vote. Il faudra une mobilisation, tous syndicats confondus, pour la mise sous enveloppe (peut-être plus de 4 000 enveloppes !).
- ✓ **La CMCAS** se charge de la gestion du matériel, enveloppes, étiquettes, y compris le tirage des bulletins de vote.
- ✓ **Chaque organisation syndicale** devra fournir une **profession de foi**, limitée recto-verso, qui sera jointe avec le reste. Elles devront donc être prêtes pour le 20 octobre. Pour les déclarations de candidatures, il y aura aussi une date limite pour leur dépôt. Il sera utile à ce stade de réunir le bureau électoral pour bien valider les **candidatures** pour ensuite lancer les bons à tirer. Pascal COTTIN précise qu'il serait bon de présenter au moins **deux personnes** par OS (un titulaire, un suppléant).

Cette opération devra avoir lieu au mois de **septembre**.

Pour l'instant, le plus urgent est la mise en place du bureau électoral.

Un courrier (**voir ci-après annexes 1/2/3**) a été envoyé par mail aux directions qu'on a pu identifier, afin que les entreprises puissent déjà nous fournir une première liste de leurs employés présents sur leur site (ce courrier, accompagné du calendrier et du formulaire de déclaration de candidature, avait été au préalable envoyé aux administrateurs, le 3 juin, pour remarques éventuelles par retour mail).

En réponse à Valérie FOUQUET Pascal COTTIN fait un point sur les entités dont il aurait les coordonnées (en partant du nord on a la régie de MITRY MORY, ENEDIS répartis un peu partout, du GrDF sur SAVIGNY et BAILLY, du GrtGAZ à CROISSY BEAUBOURG et une petite entité sur AVON, par contre pour les RTE c'est un peu l'incertitude, peut-être à VERNOU LA CELLE, mais pas d'ENGIE qui nous concernent).

Pascal COTTIN présente la carte qui a été le support de la nouvelle répartition des SLV, et suggère qu'elle puisse être imprimée pour les intéressés.

Il évoque aussi l'importance des rapports avec les directions, notamment pour leur demander de bien vouloir mettre à disposition, au sein de leur locaux, un bureau de vote équipé (urnes, isolements), et s'assurer que les retraités puissent y avoir accès.

Afin que tout soit mis en place en temps voulu, le Président suggère de voter pour la remise des noms des futurs membres du bureau électoral lors du prochain Conseil.

DÉLIBÉRATION N°2024 – 39-06-12

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du **12 juin 2024**, approuve à l'unanimité des présents la décision de donner les noms des membres pour la mise en place d'un Bureau Electoral à échéance du **2 juillet 2024**.

- **POUR :** 10 CGT, 3 CFDT

Courrier aux Directions

Le Président évoque à présent la situation de la CMCAS. Le courrier (**voir ci-après annexe 4**) aux employeurs est parti le 11 juin 2024.

Lettre au personnel

Il propose qu'au nom du Conseil d'Administration un courrier soit envoyé aussi aux employés qui sont présents et assument la surcharge de travail sur place.

DÉLIBÉRATION N°2024 – 40-06-12

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du **12 juin 2024**, approuve à l'unanimité des présents, sur proposition de la délégation CGT, de rédiger un courrier et de l'adresser au personnel.

Dans un contexte de travail particulier au cours des derniers mois, les membres du Conseil d'Administration sur proposition de la délégation CGT, souhaitent exprimer leur profonde gratitude et leur reconnaissance envers l'ensemble de ses salariés présents. Leur dévouement, leur professionnalisme et la résilience dont ils ont fait preuve ont été essentiels pour maintenir la continuité des activités et garantir la satisfaction de nos bénéficiaires.

Les défis rencontrés ont mis à l'épreuve la capacité de notre CMCAS à s'adapter et à fonctionner, et ce grâce à l'engagement sans faille des agents.

Le Conseil d'Administration tient à remercier chaleureusement chacun de ses agents pour leur engagement et leur esprit d'équipe. C'est grâce à leur travail et à leur détermination que nous pouvons envisager l'avenir avec optimisme.

- **POUR :** 10 CGT, 3 CFDT

Autres questions diverses

Laurent BARTHEL demande s'il est possible d'avoir accès à une bourse d'emploi interne pour le personnel de la restauration des RENARDIERES. Le Chef de Service précise qu'elle existe sur l'intranet, rubrique MON ESPACE MOBILITE.

Concernant les S4, le Président confirme que c'est bien à lui de remonter les heures de délégation, **sur demande, des organisations syndicales** de chaque membre, par écrit, afin qu'il puisse valider.

Adresse aux agents actifs

Le Président laisse la parole à Pascal COTTIN.

Il s'exprime au nom de la CGT, au sujet du communiqué du 10 juin de la plupart des confédérations syndicales concernant la menace de l'extrême droite contre les droits sociaux, suite aux dernières élections.

Pascal COTTIN propose un texte dont la plupart des éléments sont tirés du communiqué du 10 juin. Il propose qu'il soit envoyé par mail aux actifs et aux retraités.

Laurent BARTHEL déplore de ne pouvoir participer à l'événement le 15 juin à cause de la sortie canoé ; le Président lui suggère de faire plusieurs impressions du document et de les communiquer aux parents présents lors de la sortie pour les sensibiliser, ainsi il participera efficacement à sa manière à l'événement.

Après lecture de ce texte, le Président propose de passer au vote.

DÉLIBÉRATION N°2024 – 41-06-12

Sur proposition de la délégation CGT, le Conseil d'Administration, lors de sa séance du **12 juin 2024**, approuve à l'unanimité des présents la décision de diffuser auprès du personnel actif et retraité, une adresse relative à la situation suite aux dernières élections et à la dissolution de l'Assemblée Nationale. Celle-ci appelle à la participation à la manifestation organisée par les syndicats le samedi 15 juin 2024 à Paris et à faire obstacle au vote pour des candidats d'extrême droite.

- **POUR :** 10 CGT, 3 CFDT

Point sur les absences au sein de la CMCAS

Le Chef de Service fait un récapitulatif des absences.

Concernant la secrétaire des élus, elle a fait une demande de réintégration dans son entreprise. Même chose pour une TAC qui était détachée à la CMCAS début mai, mais qui a réintégré son entreprise cette semaine sans même que le Chef de Service en soit informé officiellement.

Une intérimaire supplémentaire a été recrutée pour 2 mois, mais elle ne pourra pas être renouvelée car elle reprendra l'école. Il faut donc renouveler l'intérimaire déjà en poste depuis plusieurs mois, surtout pour les mois de juillet et août, à cause des congés des deux titulaires (dont une en mi-temps thérapeutique).

Une intérimaire a été recrutée pour 2 mois afin d'assister l'agent administratif dédiée aux activités, en attendant que la personne recrutée à cet effet prenne son poste (prévu pour début septembre).

Il n'y a plus de questions.

Le Président lève la séance.

Le prochain Conseil d'Administration est prévu le mardi 2 juillet 2024